

SAMEDI 25 JUIN 2011 COURRIER PICARD

VAL DE SOMME

Les atouts et les faiblesses du territoire passés à la loupe

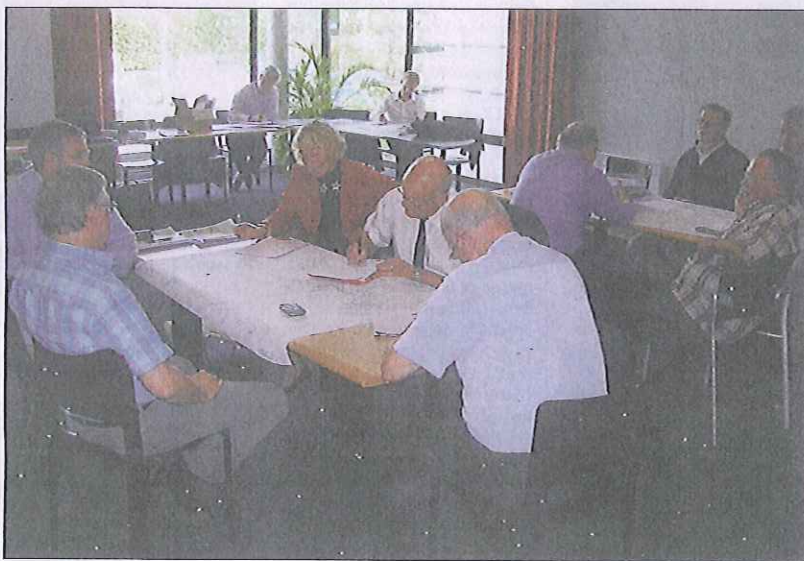
Les maires se sont réunis pour échanger sur le territoire du Val de Somme. Objectif : lui donner toutes ses chances dans le Pays du grand Amiénois.

Une réunion de travail, organisée par l'Agence du développement et d'urbanisme du grand amiénois (Aduga), a réuni Jean Noyelle, maire de Glisy et président de la commission sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Roger Deaubonne, invité comme observateur des débats, et une dizaine de maires de la communauté de communes.

Répartis en groupes de travail, les participants ont commencé par lister les principaux risques auxquels le Val de Somme devra faire face d'ici 2030 et les principales opportunités à saisir. L'Aduga a ensuite dressé le portrait du territoire en matière de population, de déplacements et d'habitat.

« La proximité d'Amiens Métropole n'a pas toujours été favorable à notre collectivité mais c'est aussi une chance, à nous de savoir saisir les opportunités. Nous avons besoin du soutien du Grand Amiénois pour notre développement, a déclaré Alain Babaut, président de la communauté de communes. Je veux cependant éviter un accroissement des déplacements des habitants de la communauté de communes vers Amiens en matière d'emploi. » Car les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de la moitié des actifs qui résident dans la communauté de communes occupent un emploi dans la Métropole amiénoise.

1 LES ATOUTS Les élus avaient auparavant mis en avant les points positifs du territoire comme la présence de nombreuses gares, la proximité d'une gare TGV, le passage du réseau autoroutier, la présence d'un secteur agro-alimentaire puissant, les nombreuses maisons de retraite, la traversée de la communauté de communes par le fleuve Somme qui est un atout touristique non négligeable, la proximité d'Amiens et le pôle régional. Les élus ont néanmoins pointé du doigt certains problèmes liés à l'aménagement du territoire. Au niveau des transports, si les liaisons est-ouest sont satisfaisantes il faudra trouver des solutions pour améliorer les communi-



La réunion de travail a permis aux maires d'échanger sur les besoins du territoire à l'horizon 2030.



« Je veux éviter une hausse des déplacements des habitants vers Amiens en matière d'emploi. », Alain Babaut, président.

tions entre le nord et le sud pour permettre à tous les habitants de profiter des structures intercommunales comme la piscine ou la médiathèque ou de pouvoir se rendre aux différents marchés proposés par les gros bourgs.

2 LES POINTS SENSIBLES Un territoire dynamique mais une population qui vieillit. Avec 130 jeunes de moins de 20

ans pour 100 personnes de 59 ans et plus, le Val de Somme se situe dans la moyenne du Grand Amiénois. Si les naissances y sont plus importantes que la moyenne (310 pour 280), on y vit de plus en plus longtemps, facteur à prendre en considération pour les prochaines décennies. Les besoins en matière d'aide à la personne augmentent.

3 LE LOGEMENT Si le territoire est attractif pour de nouvelles populations, les maires sont conscients de leur responsabilité en matière de maîtrise du foncier. Ils veulent d'abord utiliser les « dents creuses » dans les agglomérations pour délivrer les permis de construire et ainsi utiliser moins de terres agricoles tout en privilégiant le logement social et l'accession à la propriété. « En 2030, il est d'ailleurs probable que les habitants changeront plus facilement de logements selon leurs besoins. Nous serons sûrement moins attachés à avoir la même maison tout au long de notre vie. On le voit déjà pour les personnes âgées qui cherchent des maisons de plain-pied avec moins de terrain » a observé le président de la communauté de communes.

Selon Roger Deaubonne, les nouveaux logements devront être adaptables aux besoins de chacun.

4 L'EMPLOI L'Aduga a ensuite proposé divers scénarios de réflexion prenant en compte le respect des zones sensibles, le développement du télétravail, la crise énergétique, la place de l'agriculture sur le territoire et l'arrivée de réseaux de services qui s'adapteront aux nouveaux comportements dans les années à venir.

À SAVOIR

De quoi parle-t-on ?

► **LE SCOT** est le Schéma de cohérence territoriale. Il s'agit d'un projet d'aménagement qui, à l'horizon 2030, vise à assurer le développement durable du territoire : le Pays du grand Amiénois. Il fixe les orientations générales pour la gestion de l'espace, les équilibres à préserver entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles et forestières...

► **Le Pays du grand Amiénois** est composé de 12 intercommunalités, 381 communes et 337 000 habitants.